



Sûreté Ferroviaire

AH

Suite à l'échec des négociations sur le AH/HIS , et le manque de dialogue au sein de l'ICCHSCT chargée de se prononcer sur la réorganisation de la sûreté, notre Organisation syndicale a posé un préavis de grève couvrant la fin de l'année.

Dans ce préavis nous demandions l'attribution d'un AH pour l'ensemble du personnel de la sûreté ferroviaire, les HIS n'ayant pas été mises en place de façon satisfaisante en 2016. Nous dénonçons également l'absence de dialogue social, et la manière dont était conduite la réorganisation.

Lors de la réunion de conciliation du 15 décembre la direction a accepté d'attribuer un AH à l'ensemble des agents de la Sûreté (tous collèges), à titre exceptionnel pour 2016, et s'est engagée à mettre en place des HIS adaptées à notre métier pour 2017.

Estimant que le droit des salariés à l'information syndicale était respecté, et que la direction montrait une volonté de rouvrir le dialogue, la section FO de la sûreté ferroviaire a pris ses responsabilités, et a levé le préavis. **Mais la section FO restera vigilante sur les suites....**

Nous avons également demandé que les agents qui n'auraient pas eu l'information suffisamment tôt et qui se seraient mis en grèves ne soient pas considérés en absence irrégulière, ce que la direction a acté.

Tous les agents peuvent donc poser un AH jusqu'au 28/02/17 et peuvent, bien entendu, nous contacter pour nous rencontrer.

Qu'est-ce qu'un AH ? Il est prévu dans la réglementation que les agents SNCF peuvent rencontrer une organisation syndicale 1h tous les deux mois sur leur temps de travail (Heure d'Information Syndicale). Lorsque ce n'est pas possible pour raison de service, les agents bénéficient en fin d'année d'une demi-journée ou d'une journée (selon les cas), appelée AH.

Cette année, malgré notre insistance, nous n'avons pas eu les calendriers (dates, heures et lieux), ou les avons reçu très tardivement, ce qui n'a pas permis d'organiser les HIS dans l'ensemble des DZS.

Comment poser un AH ? Vous devez poser une demande d'autorisation d'absence en notant AH/HIS 2016, cette demande peut être refusée une fois pour raison de service comme un congé, donc ne tardez pas à le reposer sur une autre date.

En principe un AH ne se pose pas sur un week-end ou un jour férié.

Si vous rencontrez un problème contactez vos représentants FO !!

Contacts FO Sûreté

Asselin Christophe : 06 12 01 62 36

Châtel Stéphane : 06 37 93 73 33